



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

Date de convocation : 26 septembre 2023

En exercice : 11

Date d'affichage : 04 octobre 2023

Quorum : 6

Présents : 10

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 septembre 2022 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Maire.

Étaient présents : Sandrine BERANGER, Marion CADAUT, Anne-Sophie CARBONNELLE, Karine CALLY, Christophe GUYARD, Pascal PHILIPPOT, Florinda THIERY, Micheline VALMORI, Miguel VERCROYCE

Excusé et représenté : Tony FOUIN

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h30.

Le procès-verbal du 17 juillet 2023 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Courier de la DGFIP

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu de la DGFIP nous informant sur la situation financière de la commune où il est précisé que notre taux d'endettement est élevé, que l'autofinancement s'améliore et que nous devons continuer à être vigilants sur nos dépenses de fonctionnement.

II – Rapport d'activité 2022 du SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-5 et L5211-39,

Vu la délibération du 05 juillet 2023 de la CC4V portant approbation du rapport annuel du SPANC 2022,

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement non collectif (SPANC) de l'année 2022,

Vu la compétence de la CC4V en matière de gestion du réseau d'assainissement non collectif de la commune de Courtenay,

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), établi par la CC4V sur l'année 2022, a été présenté et adopté au conseil communautaire du 05 juillet 2023.

Ledit rapport est joint aux présentes.

La commune de Rozoy le Vieil est destinataire de ce rapport adopté par l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Le Maire le présente au conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre 2023.

Une délibération donnant acte de la présentation de ce rapport est ensuite transmise à l'EPCI.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2022, établi par la CC4V dont un exemplaire est joint à la présente délibération

DIT que le Maire ou son représentant et chargé de l'exécution de la présente délibération

III – Rapport d’activité 2022 de la CC4V

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d’activité de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V), pour l’exercice 2022,

Conformément à l’article L.5211-39 du CGCT, le président de l’Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l’activité de l’établissement accompagné du compte administratif arrêté par l’organe délibérant de l’établissement.

Ce rapport fait l’objet d’une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l’organe délibérant de l’EPCI sont entendus, étant précisé que le président de l’EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier

Le rapport d’activité de la CC4V, pour l’année 2022, est annexé aux présentes.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

PREND ACTE du rapport d’activité, pour l’année 2022, de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) (joint à la présente délibération)

DIT que le Maire ou son représentant et chargé de l’exécution de la présente délibération

IV – Rapport d’activité 2022 du SMIRTOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-5 et L5211-39,

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de l’année 2022,

Ledit rapport est joint aux présentes.

Le Maire le présente au conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre 2023.

Une délibération donnant acte de la présentation de ce rapport est ensuite transmise au SMIRTOM.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

PREND ACTE du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d’Ordures Ménagères (SMIRTOM) pour l’année 2022, établi par le SMIRTOM dont un exemplaire est joint à la présente délibération

DIT que le Maire ou son représentant et chargé de l’exécution de la présente délibération

V – Intégration à la CC4V de la commune de Bordeaux en Gâtinais au 1^{er} janvier 2024

Par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 1996, la Communauté de Communes des Quatre Vallées a été créée entre les communes de Chevannes, Chevry sous le Bignon, Corbeilles en Gâtinais, Courtempierre, Dordives, Ferrières en Gâtinais, Fontenay sur Loing, Girolles, Gondreville, Griselles, Le Bignon Mirabeau, Mignères, Mignerettes, Nargis, Préfontaines, Treilles et Sceaux du Gâtinais.

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2006, la commune de Villevoques a intégré la CC4V au 1^{er} janvier 2007, puis la commune de Rozoy le Vieil au 1^{er} janvier 2012 (Arrêté préfectoral du 21 décembre 2011).

Compte tenu de l’évolution de la CC4V, la commune de Bordeaux en Gâtinais, voisine de ce périmètre, souhaite intégrer un nouveau territoire intercommunal de solidarité. Une étude des impacts financiers et fiscaux a été confiée au cabinet SPQR, à la demande du Conseil Municipal de Bordeaux en Gâtinais.

Dans le prolongement de cette dynamique, et à la suite de plusieurs réunions de travail, la commune souhaite adhérer à la CC4V, en lieu et place de la Communauté de Communes du Pithiviers-Gâtinais. A ce titre, le Conseil municipal de Bordeaux en Gâtinais a délibéré le 8 juin 2021.

Vu les articles L5211-18 et L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en Gâtinais en date du 8 juin 2021,

Vu la délibération de Conseil de la Communauté du Pithivrais Gâtinais en date du 22 novembre 2022, sur le report du retrait de la Commune de Bordeaux en Gâtinais,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de la CC4V en date du 5 juillet 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

ACCEPTE l’adhésion de la commune de Bordeaux en Gâtinais à la Communauté de Communes des Quatre Vallées, au 1^{er} janvier 2024,

TRANSMET la délibération à Madame la Préfète du Loiret

VI – Rénovation thermique de la mairie

• Chauffage

Le Maire informe le Conseil que les travaux de chauffage de la mairie sont terminés. La réception de chantier a eu lieu le 26 septembre et il n'y a aucune réserve.

• Menuiseries

Le Maire informe le Conseil que la demande de subvention au titre du fonds vert nous a été refusée. Le projet présenté ayant été scindé, le gain énergétique attendu, uniquement avec les menuiseries, est inférieur au seuil d'attribution de la subvention, à savoir 30%. Nous étions à 56% sur le projet total. Une nouvelle demande sera faite en 2024.

VII – Rentrée scolaire

Le Maire informe le Conseil que la rentrée scolaire s'est très bien passée.

Il y a 3 classes (PSM/MSM, GSM/CP, CE1) à Ervauville avec 52 élèves et 2 classes (CE2/CM1, CM1/CM2) à Rozoy avec 38 élèves soit un total de 90 élèves.

Une nouvelle institutrice a été nommée à Ervauville.

VIII – Transfert compétence eau et assainissement

Le Maire informe le Conseil qu'il s'est rendu à une réunion le 12 septembre dernier sur l'étude de transfert des compétences Eau potable, Assainissement et Gestion des eaux pluviales à la Communauté de Communes des 4 Vallées. Un questionnaire nous sera transmis pour que le bureau d'études ait les informations nécessaires à l'étude de ce transfert de compétences.

Concernant l'eau potable, l'EPCI devrait reprendre la compétence. Tous les syndicats n'ayant pas le même réseau d'eau, le prix de l'eau risque d'augmenter. Les syndicats pourraient être conservés avec la désignation de représentants des EPCI dans les syndicats.

IX - Informations du Maire

1/ Repas des Aînés

Le Maire rappelle au Conseil que le repas des Aînés aura lieu le 15 novembre 2023 à 12h à la salle polyvalente. Une invitation sera envoyée à toutes les personnes de + de 70 ans inscrites sur les listes électorales.

Le Maire souhaite que les élus soient présents à cette manifestation.

2/ Vœux du Maire

Le Maire informe le Conseil qu'il souhaite organiser une cérémonie des vœux du Maire le samedi 20 janvier 2024 à 16h.

Comme auparavant, cette cérémonie se fera autour d'une galette à la salle polyvalente.

Le Maire compte sur la présence des élus à cette cérémonie.

3/ Concert

Le Maire informe le Conseil que le concert classique du Quatuor à Cordes du 09 septembre s'est bien passé. Il y avait une cinquantaine de personnes. La mairie a offert le verre de l'amitié à tout le monde à l'issue du concert dans une ambiance très sympathique.

Il précise que, suite à la réunion de la commission culture, il a été décidé de retenir la date du 01 juin 2024 pour le prochain concert. Des demandes de financements vont être faites.

4 Entretien de la commune

Le Maire informe le Conseil que le constat de l'utilisation de l'éparéuse n'est pas satisfaisant : matériel pas adapté au besoin de la commune. Mais le Maire rappelle que nous ne pouvions acheter un autre matériel faute de moyens. Aussi, il va être nécessaire de revenir à la sous-traitance. Le matériel acheté sera revendu.

X - Questions diverses

1/ Eglise

M. Guyard demande si l'église pourrait être ventilée. Malheureusement cela n'est pas possible.

Il demande où en sont les travaux et subvention.

Le Maire lui répond que l'architecte prépare le dossier pour demander l'autorisation de travaux à la DRAC et ainsi s'en suivra l'appel d'offres aux entreprises. Concernant les subventions, le demande de prorogation à l'Etat a été faite et acceptée, pour la DRAC, le dossier est complet et est à l'étude par les services de la DRAC.

2/ Eolienne

M. Guyard demande s'il y a un projet d'éolienne sur la commune.

Le Maire répond par la négative mais par contre il y en aura sûrement dans des communes voisines comme entre Le Bignon Mirabeau et Egreville, entre Pers en Gâtinais et Griselles. Elles devraient faire 200m de hauteur.

3/ Entrée de village

M. Guyard demande s'il ne serait pas possible de couper les platanes à l'entrée du village côté cimetière pour une meilleure visibilité du panneau et poser des panneaux en amont pour réduire la vitesse.

Le Maire lui répond par la négative pour les platanes. Le panneau a été changé de place par et avec l'accord du Département. Il y a nécessité de procéder à un élagage de la haie. Le courrier a été envoyé au propriétaire de la parcelle concernée. Pour la vitesse, il faudra voir avec le Département car il s'agit d'une route départementale.

Mme Thiery demande s'il ne serait pas possible de mettre un marquage au sol informant la vitesse 30km/h.

Le Maire répond qu'il conviendra de voir avec le Département.

Mme Cally suggère que soient faits des contrôles de gendarmerie. Le Maire en fera la demande.

4/ Miroir routier

Mme Béranger demande s'il est possible de poser un miroir routier à l'intersection de sa rue.

Le Maire lui répond par la négative.

5/ Chiens errants

Mme Béranger demande ce qu'il est prévu après la mort d'un chien d'un administré par un autre chien errant de la commune.

Le Maire rappellera les déclarations qui sont à faire en cas de détention de chiens de certaines catégories. La commune verra également pour entamer une procédure pour chiens mordeurs.

6/ Logements sociaux

Mme Cally demande s'il serait possible de demander à Vallogis de venir entretenir la parcelle à côté des logements sociaux car cela commence à devenir un dépotoir.

Le Maire fera le nécessaire.

7/ Cinéma dans mon village

Mme Cally demande si le Club des Aînés à donner suite à la proposition d'avoir une séance de cinéma le mercredi après-midi.

Le Maire répond qu'il n'a eu aucune nouvelle à ce sujet.

8/ Travaux talus route de Pers

Mme Cally demande quand seront faits les travaux sur le talus de la route de Pers.

Le Maire lui répond avant la fin de l'année.

9/ Chemin de Mizou

Mme Cally a remarqué que deux climatiseurs avaient été posés sur la banquette Chemin de Mizou. Elle demande s'il y a eu une autorisation.

Le Maire lui répond qu'il va regarder le dossier et agir en conséquence si besoin.

10/ Equipements sportifs

Mme Cally demande s'il serait possible de faire installer par la CC4V des équipements sportifs sur le plateau de l'école.

Le Maire lui répond que cela va être compliqué car ce plateau sert de cour de récréation pour l'école et d'espace de détente pendant la pause méridienne pour les enfants qui mangent à la cantine. La sécurité ne serait plus assurée.

La séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Anne-Sophie CARBONNELLE

Jacques HUC